



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Monsieur
Beat Jans
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de justice
et police
3003 Berne



Notre réf. CM / SPM

Votre réf. /

Date 20 MAR. 2024

Consultation relative à la reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2667 modifiant plusieurs actes européens en raison de la numérisation de la procédure de visa (développement de l'acquis de Schengen)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'avoir consulté pour la modification citée en objet, qui prévoit la mise en place d'une plateforme numérique pour le dépôt des demandes de visa touristique.

Concrètement, seul le dépôt de la demande de manière électronique et la notification électronique des décisions sont prévus. Les règles matérielles d'octroi de visas définies dans le code des visas restent inchangées. Par ailleurs, la souveraineté des Etats n'est pas remise en cause, puisque ces derniers restent libres de fixer les exceptions à l'emploi de la plateforme européenne et compétents pour le traitement des demandes qui les concernent.

Cette évolution facilitera grandement le dépôt des demandes de visa pour les touristes souhaitant visiter les pays de l'Espace Schengen. Ces derniers n'auront qu'un seul point de contact et besoin de se déplacer auprès d'un consulat que tous les 5 ans pour la prise des données biométriques. La numérisation de la procédure est donc bénéfique pour l'économie touristique. Par ailleurs, la sécurité et le contrôle des entrées sont garantis, puisque l'analyse des demandes restent la même qu'aujourd'hui. Les autorités bénéficieront également du traitement en ligne des demandes de visa, notamment avec la diminution des rendez-vous au guichet, la diminution du courrier papier à traiter et la possibilité d'obtenir l'information sur l'état du traitement des demandes en temps réel.

En outre, ce développement de l'acquis de Schengen n'entraîne aucune conséquence directe en matière de personnel ou de finances pour les cantons, le financement étant pris en charge par la Confédération.

Pour ces raisons, le gouvernement valaisan se prononce en faveur de la reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2667 modifiant plusieurs actes européens en raison de la numérisation de la procédure de visa (développement de l'acquis de Schengen).

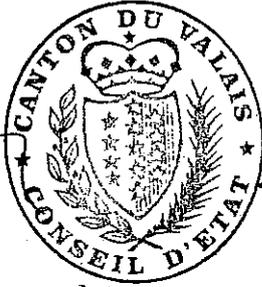
Il espère également que cette solution pourra à l'avenir être utilisée pour l'octroi des visas de séjour longue durée.



En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président
Christophe Darbellay



La chancelière
Monique Albrecht

The seal of the Canton of Valais Council of State is circular, featuring a central shield with a crown on top and a wreath at the bottom. The text 'CANTON DU VALAIS' is written along the top inner edge, and 'CONSEIL D'ETAT' is written along the bottom inner edge. Two stars are positioned on the left and right sides of the inner circle.

Copie à vernehmliassungSBRE@sem.admin.ch